

PRÉPARATION AU CACES® CHARIOTS AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ (SELON LA RECOMMANDATION R. 489 DE LA CNAM)

DURÉE : 3 JOURS
(21 HEURES)

Théorie : 1 jour
Pratique : 1 jour
Test CACES® : 1 jour



Objectifs de la formation :

Obtenir le CACES® R.489
(validité : 5 ans).

Justifier d'un contrôle des connaissances et du savoir-faire en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite (arrêté du 2 décembre 1998).

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

FORMATION THEORIQUE

CONNAISSANCES GENERALES

Les indicateurs de sécurité au travail
Statistiques accidents du travail
Les grands principes de prévention
Les acteurs de prévention
Les responsabilités
L'obligation de formation
L'autorisation de conduite
Le dispositif CACES®

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE

Les différentes catégories selon la R.489
Caractéristiques des chariots
Les différents organes et dispositifs de sécurité : technologie et fonctionnement

SECURITE

Pictogrammes et panneaux de signalisation
Principaux risques et facteurs d'accidents
Les plaques de charges
Les vérifications et entretiens courants à réaliser
Les différentes règles de sécurité, de manutention, de conduite, de circulation, de stationnement

FORMATION PRATIQUE

(ADAPTE A CHAQUE CATEGORIE, SELON LA R 489)

PRISE DE POSTE

Adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
Contrôle du bon état général du chariot et du fonctionnement des différents dispositifs de sécurité.

CONDUITE ET MANŒUVRES

Circulation à vide, en charge, en marche avant et en marche arrière, en virage, sur un plan incliné
Arrêter le chariot en position de sécurité
Prise et dépose d'une charge au sol
Gerbage et dégerbage en pile
Stockage et de déstockage dans un palettier
Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque
Prise, dépose, transport d'une charge longue, d'une charge volumineuse

FIN DE POSTE ET OPERATIONS DE MAINTENANCE

TESTS CACES® R.489

Test théorique (commun à l'ensemble des catégories)
Test(s) pratique(s) (spécifique(s) aux catégories concernées).

Objectifs Pédagogiques :

- Acquérir les connaissances et le savoir-faire pour conduire et utiliser en sécurité un chariot automoteur de manutention à conducteur porté selon le référentiel de connaissances de la R. 489 de la CNAM.

Animation par un formateur qualifié et tests réalisés par un testeur certifié

Pédagogie :

- Formation en salle, exposés, questions et exercices (durée : un jour)
- Applications pratiques sur les catégories de chariots concernés (durée : un jour)
- Contrôle des connaissances théoriques et pratiques : tests CACES® R. 489 (durée : un jour)

Validation : attestation de formation, avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite, CACES® R. 489 (en cas de réussite aux tests)

PUBLIC VISÉ – PRÉ-REQUIS

Toute personne maîtrisant la langue française, âgée de plus de 18 ans, étant amenée à occuper de façon permanente ou occasionnelle un poste de conducteur de chariot automoteur de manutention à conducteur porté, et justifiant d'une aptitude médicale liée à ce poste.
Effectif selon le nombre de catégories (six tests par jour et par testeur).

